



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
de Loire-Atlantique

École Sainte-Marie  
*HERBIGNAC*



# GUIDE PRATIQUE



17 rue du Morbihan 44410 HERBIGNAC ☎ : 02 40 88 90 11  
secretariatstmarieherbignac@orange.fr  
[www.herbignac-stmarie.fr](http://www.herbignac-stmarie.fr)

# Projet d'école



Le volet pédagogique du projet d'établissement se poursuivra sur l'enrichissement lexical dans le vocabulaire de chaque élève et la structuration du vocabulaire.

L'équipe enseignante a fait le choix de cet axe prioritaire depuis deux ans, le vocabulaire constituant un levier favorisant les apprentissages de nos élèves tant en langage oral qu'en langage écrit.

Ainsi, tout au long de l'année, nous insisterons sur les activités liées à ce domaine de la TPS au CM2

Le thème de cette année est intitulé « les émotions ».

L'établissement poursuivra également son projet sur l'Ouverture à l'International.

Chers parents,

Ce guide de rentrée a pour objectif de vous donner les informations pratiques sur l'organisation et le fonctionnement de l'école.

Il peut être consulté toute l'année sur le site de l'école.

Si un renseignement venait à manquer, n'hésitez pas à contacter Gaëtane Morin Chatel au secrétariat, ou moi-même.

Bonne année scolaire à tous.

**Bertrand POULIZAC, chef d'établissement**


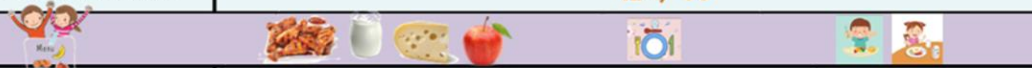


Vous pourrez trouver sur le site, quelques-unes des circulaires administratives pour l'organisation de la rentrée.

De nombreuses informations ne seront diffusées que par ce site : vie de l'école et vie de la classe, informations aux familles, informations administratives, projets, menus de la restauration scolaire...

D'autre part, des informations pourront vous être communiquées par mail de préférence le mardi.

Pensez à consulter régulièrement le site et votre boîte de messagerie.

Horaires de Classes		 Ecole Sainte Marie <b>HERBIGNAC</b>		
	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Ouverture du Portail	8 h 35			
Rentrée du Matin	8 h 45			
Sortie du Matin Maternelle	entre 11 h 45 et 12 h 00			
Sortie du Matin Primaire	12 h 00			
				
Ouverture du Portail	13 h 20			
Rentrée Après-Midi	13 h 30			
Sortie Après-Midi	16 h 30			



↪	<b>Organisation de l'établissement</b>	<b>P 3</b>
↪	<b>Conditions financières</b>	<b>P 4</b>
↪	<b>Accueil périscolaire</b>	<b>P 5</b>
↪	<b>Cantine</b>	<b>P 5</b>
↪	<b>Adhésion APEL</b>	<b>P 6</b>
↪	<b>Assurance scolaire</b>	<b>P 6</b>
↪	<b>Rencontres Chef d'Etablissement et enseignants</b>	<b>P 7</b>
↪	<b>Absences</b>	<b>P 8</b>
↪	<b>Secrétariat</b>	<b>P 8</b>
↪	<b>OGEC</b>	<b>P 9</b>
↪	<b>APEL</b>	<b>P 9</b>
↪	<b>Congés scolaires</b>	<b>P 10</b>



# Année scolaire 2024/ 2025

École Sainte-Marie  
HERBIGNAC

## Organisation pédagogique

	Classes		Enseignants
Cycle 1	TPS / PS	✍	Mme Lucile PÉRINEL
	MS / GS	✍	M. Bertrand POULIZAC et Mme Marina TOURNEUX
	GS	✍	Mme Marie-Laure PINEL
Cycle 2	CP	✍	Mme Virginie SICARD
	CE1	✍	Mme Yvonne BERTREL
	CE2	✍	Mme Charlotte LEGLAND
Cycle 3	CM1	✍	Mme Christelle GLOTIN
	CM2	✍	Mme Marion SALAÛN

Regroupement d'Adaptation pour toute l'école : Mme Sylvie UZUREAU

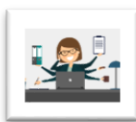


## Organisation éducative

Aides-Maternelles	Mme Aurélie DAVID et Mme Muriel BLANCHARD (Remplacement congés maternité d'Emilie DEQUIVRE)	→	TPS / PS
	Mme Johanna GUITTON	→	MS / GS
	Mme Audrey TURBAN	→	GS
Contrat d'alternance Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE)	Mme Aurélie BILLON		Cycle 1

Catéchiste : Mme Sylvie GILLET

## Organisation des services



Secrétariat et Gestion
↓
Mme Gaëtane MORIN CHATEL
Entretien et Maintenance
↓
Mr Graham BOCCANDÉ



Restauration et Ménage
↓
Mme Gabrielle BLANCHARD
Surveillance et restauration
↓
Mme Aurélie DE BRUYNE
Mme Gisèle RIVAL
Mme Sylvie MAHÉ



# Conditions financières



NOM ET PRÉNOM DE VOTRE ENFANT

CLASSE À LA RENTRÉE 2024

## TARIFS 2024-2025 à remplir OBLIGATOIREMENT à chaque rentrée – 1 fiche par élève

\* Merci de cocher vos choix

### \* RÉTRIBUTIONS

Par prélèvement mensuel du 10/10/2024 au 10/07/2025 (sur 10 mois)

Tarif de Base n°1  31.00 € par mois et par enfant

Tarif de Solidarité n°2  32.00 € par mois et par enfant

Tarif de Solidarité n°3  33.00 € par mois et par enfant

Attention, la première échéance sera majorée de la cotisation assurance scolaire facultative, de la cotisation APEL choisie (une par famille) et de la participation pour les fichiers de catéchèse ou culture chrétienne pour les CE2, CM1, CM2

Par trimestre : septembre 2024 / janvier 2025 / avril 2025

↳ 1<sup>er</sup> trimestre : septembre 2024

110.00 € par enfant

↳ 2<sup>ème</sup> trimestre : janvier 2025 et 3<sup>ème</sup> trimestre : avril 2025

100.00 € par enfant ou  105.00 € par enfant ou  110.00 € par enfant

Demi-tarif pour le 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé à l'école Sainte-Marie.

Gratuité pour le 4<sup>ème</sup> enfant scolarisé à l'école Sainte-Marie.

Attention, la première échéance sera majorée de la cotisation assurance scolaire facultative, de la cotisation APEL choisie (une par famille) et de la participation pour les fichiers de catéchèse ou culture chrétienne pour les CE2, CM1, CM2.

Nous souscrivons à l'Assurance Scolaire Abeille Assurances 8.10 € par an et par enfant.

Nous possédons notre propre assurance « Individuelles Accidents scolaires et extra-scolaires »

### \* RESTAURATION SCOLAIRE / ENFANT

Voici la répartition basée sur les tarifs de l'année dernière.

Par abonnement annuel : prélèvement mensuel le 8 de chaque mois sauf la première échéance qui sera prélevée le 25/09/2024. Tout changement de formule est possible en cours d'année en fonction de vos contraintes personnelles ou professionnelles.

- 1 repas par semaine : 15 € par mois
- 2 repas par semaine : 30 € par mois
- 3 repas par semaine : 45 € par mois
- 4 repas par semaine : 60 € par mois

Ticket repas occasionnel (pour des repas pris exceptionnellement, sinon abonnement obligatoire) : 4.20 €

4€ le carnet de 10 tickets par chèque ou espèce à acheter d'avance ou au plus tard le matin avant 9h00 au secrétariat.

## A RÉGLER UNE FOIS DANS L'ANNÉE

- Pour les élèves des classes élémentaires : Facturation des cahiers pédagogiques suivant les classes à la demande des enseignants, et des fichiers de catéchèse ou de culture chrétienne du CE2 au CM2.

- APEL par famille : Cotisation école (6,00 €) OU Cotisation école et nationale avec l'abonnement à la revue « Famille & Education » (24,75 €).

- Assurance ABEILLE ASSURANCES par enfant (8,10 €)

*Les montants sont prélevés sur la 1<sup>ère</sup> échéance de la facture de scolarité*

## MODALITÉ FINANCIÈRE

En cas de rejet de prélèvement ou refus de chèque, les frais bancaires seront imputés aux familles.

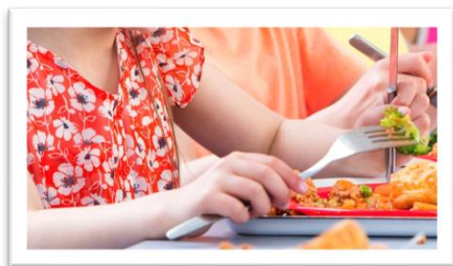
Le règlement de l'impayé devra parvenir à l'établissement avant la fin du mois.



Les enfants inscrits au péri-scolaire sont accueillis sur le site de l'école et encadrés par le personnel de « Kerloupiots ».

- **Tarifs** : à voir en Mairie (suivant le quotient familial)
- **Horaires** : 7h15 à 8h35 et 16h30 à 18h45

A la sortie du soir, tout enfant restant sans solution ou ne sachant pas comment rentrer chez lui sera systématiquement remis au personnel éducatif de l'accueil péri-scolaire.



## CANTINE



Chaque jour, les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire doivent remettre à leur enseignant avant 9h15, un « **billet ROSE de présence CANTINE** » (pour les réguliers) **ou un ticket occasionnel ORANGE** (pour les autres).

*Un élève non régulier ne doit pas utiliser le billet de présence rose.  
Il doit fournir un ticket occasionnel orange **acheté par avance** au secrétariat.*

**Aucune autre forme de ticket ou de billet ne sera prise en compte et aucune modification ne sera possible au-delà de cet horaire.**

- La restauration scolaire n'est pas obligatoire, c'est un engagement de votre part. Tout repas consommé doit être réglé dans les délais exigés.
- Tout enfant qui mange à la cantine doit respecter les règles de bonnes conduites établies par l'établissement. Les manquements au règlement feront l'objet de rappel à l'ordre, d'avertissement voire d'exclusion de la cantine.
- Les repas sont commandés à 9h30 le jour même. Après cet horaire, tout repas commandé et non consommé est à la charge de la famille.
- Le tarif du repas de cantine pour l'année est de 4,20 €.



**En raison des coûts du transport, les trajets vers la restauration scolaire se feront à pied autant que possible. Il est indispensable que les enfants qui déjeunent à la cantine portent une tenue vestimentaire adaptée à la météo et qu'un vêtement de pluie reste à disposition à l'école.**



# Adhésion APEL

La cotisation APEL permet une participation financière pour les activités pédagogiques de l'année. Cette cotisation donne vie aux projets éducatifs de l'établissement (piscine, équipements de cour, projet pédagogique, sorties scolaires...)

Vous avez le choix de verser, la cotisation globale de **24.75 €** qui est à régler une fois par famille dans l'établissement privé de scolarisation du plus jeune de vos enfants (pour les projets internes à l'établissement, pour les projets départementaux, régionaux et nationaux et pour l'abonnement à la revue Famille et Education).

Merci de votre soutien à l'association des parents d'élèves.

**Le Bureau de l'APEL**



## ASSURANCE SCOLAIRE



**L'Individuelle Accident ABEILLE ASSURANCES**

**est fortement conseillée → 8,10 € pour l'année scolaire**

-L'école vous propose l'Assurance Individuelle Accident « **ABEILLE ASSURANCES** ». Cette formule a l'avantage de garantir tous les enfants de la même façon et évite les désagréments de recherche de responsabilité en cas d'accident. Elle est fortement conseillée pour les sorties scolaires.

-Si vous avez une assurance scolaire et périscolaire pour votre enfant vous devez nous remettre une attestation de votre assureur valide pour toute l'année scolaire.





# DIRECTION

Je suis à votre disposition pour tout renseignement sur l'école et son fonctionnement. N'hésitez pas à me contacter, même en cas de doutes.

**Sauf cas d'urgence, je vous demande de prendre rendez-vous** et de ne pas me contacter sur mon temps d'enseignement avec les enfants (par respect pour leur travail).

En ce qui concerne toutes difficultés administratives, financières, éducatives ou humaines venez m'en parler. Nous essaierons de trouver une solution.

Concernant la vie de classe, rencontrez d'abord l'enseignant(e) concerné(e) avant de prendre rendez-vous avec moi-même.

**Temps de présence pour la Direction** : tous les mardis et le jeudi une semaine sur 3.

**Numéro de portable** : 06-63-67-90-12 (*pour les urgences uniquement*)

## RENCONTRES ENSEIGNANTS-PARENTS



Les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer. **Il est préférable de prendre rendez-vous, par respect pour le professeur.** Une demande d'entretien, sans prévenir, le matin ou le soir après la classe pourrait ne pas être acceptée, sauf cas exceptionnel.



➤ À partir du moment où les enfants sont sur la cour, ils sont sous ma responsabilité et par délégation sous celle du personnel de surveillance.

Les réprimandes ou discours musclés de parents à l'égard d'autres enfants que les siens ne sont pas admis dans l'école. Vous devez m'informer de toutes difficultés se déroulant dans l'enceinte de l'établissement afin que je puisse prendre les mesures qui m'apparaissent appropriées au sein de l'école.

Les parents n'ont pas à rencontrer d'autres parents pour des conflits vécus dans l'établissement et relaté par leur enfant. Il est important de prendre connaissance de l'avis des adultes responsables de la surveillance au moment des faits pour comprendre. Les sanctions prises par le personnel restent propres à la vie de l'école.

➤ Les courriers d'invitation aux anniversaires des enfants doivent être remis aux copains avec discrétion et en dehors de l'école.

Merci de votre compréhension.

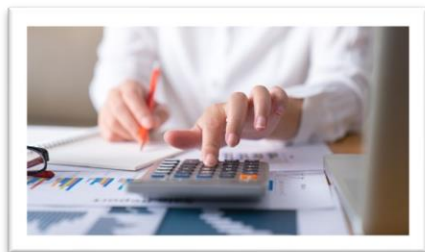


# ABSENCES

**Toute absence nécessite un bulletin d'absence indispensable pour le retour en classe.** Pour l'organisation des activités de classe et pour des raisons de sécurité, je vous demande de prévenir avant 9h00 l'enseignant ou le secrétariat de l'école de l'absence de l'enfant. Ceci est valable pour tous les niveaux de classe.

**Toute absence pour convenance personnelle en dehors des vacances scolaires doit être formulée par écrit. Ce courrier sera adressé à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale à sa demande.**

**La pratique des activités d'Education Physique et Sportive est obligatoire.** Seul un certificat du médecin peut dispenser l'enfant de l'activité.



## SERVICE COMPTABILITÉ-SECRÉTARIAT

**Ouvert tous les lundis et mardis de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.**

**Les jeudis et vendredis de 8h15 à 12h15.**

**Les jeudis de décharge de direction de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.**

Pour toute demande de renseignements n'hésitez pas à contacter Mme Gaëtane MORIN CHATEL au 02-40-88-90-11 ou par mail : [secretariatstemarieherbignac@orange.fr](mailto:secretariatstemarieherbignac@orange.fr)

Les tickets de cantine occasionnels ne peuvent être achetés que sur ces horaires.

En dehors des horaires de secrétariat, et uniquement en cas de besoin **urgent**, vous pouvez joindre le directeur sur son portable au 06-63-67-90-12.

*Dès la rentrée*

**Les informations seront mises sur le site de l'école.**

**Merci de signaler au secrétariat si vous n'avez pas d'accès internet.**

C'est avec votre participation et sous la responsabilité du Directeur de notre Établissement que nous pouvons œuvrer pour faire de notre École, une École au service de nos enfants, une École résolument tournée vers l'avenir et riche de son passé.

Notre Bureau OGE est une des composantes très importante de l'établissement.

De ses décisions dépendent la gestion des personnels non enseignants, la gestion des locaux ainsi que la gestion du service de restauration.

Tout ceci est défini et réfléchi dans l'intérêt premier de la qualité de vie scolaire de votre enfant et dans le respect de l'équilibre financier dont dispose l'École.



À l'école Sainte-Marie, nous apportons notre soutien aux projets éducatifs, pédagogiques et pastoraux de l'École. Pour cela, nous organisons des manifestations (vente de gâteaux, loto, kermesse...) qui permettent l'achat de matériels informatiques et audiovisuels, la participation financière aux projets pédagogiques de l'école, à la piscine, aux projets d'aménagement des cours de récréation.

Nous contribuons également à la réflexion et à la proposition de chemins diversifiés en matière pastorale.

## **APPEL AU SOUTIEN**

L'école de votre enfant vous concerne et vous le manifestez par de nombreuses attentions.

Vous pouvez apporter votre soutien en participant aux activités proposées par les associations :

- en vous impliquant dans les bureaux,
- en étant présent dans l'organisation des différentes manifestations (travaux, loto, vente de gâteaux Bijou, tombola, kermesse...),
- en faisant un don financier (vous avez toutes les informations et la procédure sur le site de l'école ou sur le site [www.soutenir.ec44.fr](http://www.soutenir.ec44.fr)).

**Sachez que votre implication et votre investissement sont essentiels à la vie de l'école que vous avez choisie pour vos enfants. Les répercussions de votre bénévolat sont importantes dans la gestion financière de l'établissement.**

Aussi, n'hésitez pas à venir rejoindre l'une des Associations ou offrir vos services, d'une manière ou d'une autre.

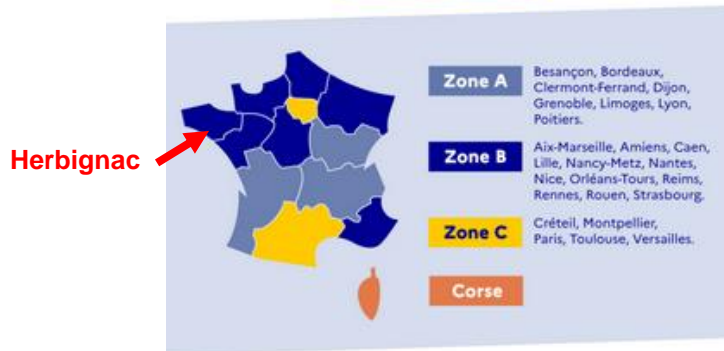
**Le Président O.G.E.C.  
M. Julien MANTEAU**

**La Vice-Présidente A.P.E.L  
Mme Céline DENIÉ PERRAUD**

**Le Chef d'Établissement  
M. Bertrand POULIZAC**

# DATES DES CONGÉS SCOLAIRES

## Vacances scolaires 2024 - 2025



	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Mardi 3 septembre 2024
Vacances de la Toussaint		Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël		Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été		Samedi 5 juillet 2025		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.



Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025.



Toute absence pour convenance personnelle en dehors des vacances scolaires doit être formulée par écrit 1 mois avant la date de départ. Le courrier sera systématiquement envoyé à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale à sa demande.



### À RETENIR :

- Le lundi 11 novembre 2024 - Armistice -
- Le lundi 21 avril 2025 - Lundi de Pâques -
- Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025 - Fête du Travail -
- Le jeudi 8 mai 2025 - Victoire 39-45 -
- Du mardi 27 mai au soir au lundi 2 juin 2025 au matin - Pont de l'Ascension -
- Le lundi 9 juin 2025 - Lundi de Pentecôte -